

Créer des sections européennes en lycée professionnel

Références :

- BO n° 32 du 14/09/2000
- BO n° 31 du 30/08/2001
- Arrêté du 9/05/2003
BO n° 24 du 12/06/2003

Préparations préliminaires

- s'appuyer sur les textes officiels (références)
- consulter la charte « sections européennes » si elle existe dans l'académie
- afficher une volonté d'ouverture de section européenne et l'inscrire dans le projet d'établissement afin que ce soit un projet à long terme (fédérer les équipes enseignantes et administratives)
- disposer de compétences en matière de professeurs (professeur DNL certifié et professeur de langue)
- mettre en place une politique de partenariats – écoles et/ou entreprises-
- valider la politique européenne en conseil d'administration

Exigences administratives

- demander l'ouverture de la section européenne à partir d'un dossier ou formulaire proposé par les services du rectorat
- constituer le dossier (présentation de la politique européenne dans l'établissement : objectifs, organisation pédagogique, professeurs impliqués, partenariats)
- obtenir l'accord d'ouverture auprès du recteur

Aspects financiers

- constituer des dossiers de financement (LEONARDO – OFAJ...)
- avoir recours à d'autres sources de financement (partenaires régionaux et locaux, collectivités territoriales)

Aspects pédagogiques

Exigences

- assurer un enseignement de la DNL (discipline non linguistique)
- travailler en étroite collaboration : le professeur de langue avec le professeur de DNL
- déterminer les contenus de formation par filière propices à des situations de communication
- mettre en place une progression adaptée au cœur du métier, à la dimension européenne en privilégiant les situations de communication professionnelles
- réaliser une période de formation évaluée dans le pays partenaire

Préconisations au niveau des stages à l'étranger

- organiser des échanges avec des partenaires étrangers (lycées, entreprises)
- mettre en place des référents à contacter en cas de besoin
- contacter les entreprises
- négocier et fixer les objectifs de formation
- organiser le suivi et l'évaluation des périodes de formation en entreprise en conformité avec les référentiels

Préconisations au niveau des aspects pédagogiques

- préparer l'épreuve orale spécifique de section européenne
- renforcer l'étude des langues vivantes
- avoir recours à des assistants de langues
- faire participer des intervenants extérieurs
- intégrer la préparation de la section européenne dans le cadre d'un projet (PPCP à caractère européen) et favoriser l'interdisciplinarité et le travail d'équipe